Envoyé en préfecture le 13/06/2022
Reçu en préfecture le 13/06/2022
Affiché le 20/06/2022
ID : 007-250702388-20220602-DBSJUIN05-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

N° BS juin-05

Objet :

Coup de pousse Pierre sèche 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 32
Date de convocation : 24 mai 2022
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	MENGIN	Jean-Marie
ANCHISI	Jean-Pierre	TISSIER	Pierre
BÖHLE	Patrick	USALA	Catherine
BOYER	Joël	VERNOL	Daniel
BROUSSE	Christian	WESTERLOPPE	Marie-Laure
DUPRE	Laurie	RIEU-FROMENTIN	Françoise
FEOUGIER	Alain	DELEUZE-DALZON	Chloé
HOUETZ	Marion	MASSEBEUF	Isabelle
L'HERMINIER	Raoul	VIDAL	Carine
LECLERC	Thierry		

Représentés :

BOUET	Lynda	procuration à	HOUETZ	Marion
GUILLO	Vincent	procuration à	L'HERMINIER	Raoul
TEYSSIER	Baptiste	procuration à	BOYER	Joël
DUCHAMP	Cécile	procuration à	RIEU-FROMENTIN	Françoise

Excusé :

TOURVIEILHE	Max

Absents :

AMRANE	Nadia	DELABRE	Philippe
BASTIDE	Bérangère	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth

Envoyé en préfecture le 13/06/2022
Reçu en préfecture le 13/06/2022
Affiché le 20/06/2022
ID : 007-250702388-20220602-DBSJUIN05-DE

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 8 mars 2022, a validé le coup de pousse Pierre sèche 2022 et approuvé le plan de financement pour une enveloppe totale prévisionnelle de 200 000 € HT de travaux comprenant 100 000 € de subvention de la Région AURA via la ligne Parc.

Le coup de pousse vise en l'attribution d'une aide en faveur de la réhabilitation d'un ensemble paysager de terrasses en pierres sèches ou de linéaires conséquents d'une calade. Ces sites devront répondre à l'une des caractéristiques suivantes :

- support d'activités agricoles ;
- support d'interprétation, de découverte, ou d'activités touristiques ou culturelles ;
- support de dynamiques favorisant le lien social, la solidarité (mise en place de jardins partagés par exemple, d'espaces publics partagés, etc.) ;
- support et témoin du patrimoine emblématique des paysages des Monts d'Ardèche.

Il permet l'attribution d'une aide technique et financière en faveur de la réhabilitation de murs et terrasses pierres sèches pour des chantiers de rénovation (chantier de formation, d'insertion, participatif ou classique). Les bénéficiaires sont les communes et communautés de communes du périmètre du Parc et les associations, en lien avec les collectivités précitées, ainsi que les agriculteurs.

Pour les agriculteurs, le taux d'intervention est fixé à 60 % plafonné à 10 000 €.
Pour les communes, communautés de communes et associations, le taux d'intervention est fixé à 50 % plafonné à 5 000 € pour le petit patrimoine bâti et à 50 % plafonné à 20 000 € pour les grands ensembles de calades et les grands ensembles de terrasses.

Il est aujourd'hui proposé d'accompagner techniquement et financièrement les 10 candidatures suivantes, remplissant les conditions d'éligibilité du coup de pousse :

Porteur de projet	**Descriptif du projet**	**Montant prévisionnel retenu (HT)**	**Subvention Région AURA (ligne Parc)**	**%**
Olivier AYMARD (agriculteur à Vallées-d'Antraïgues-Asperjoc)	Terrasses agricoles	23 000 €	10 000 € (plafond)	43.48 %
Association La Bourniquel (Borne)	Petit patrimoine bâti	3 850 €	1 925 €	50 %
Commune de Valgorge	Petit patrimoine bâti	11 100 €	5 000 € (plafond)	45.04 %
Commune de Faugères	Calades (lieu-dit Escoumbettes)	7 300 €	3 650 €	50 %
Commune de Jaujac	Grand ensemble de calade (lieu-dit La Turbine)	54 162 €	20 000 € (plafond)	36.93 %
Commune de Montpezat-sous-Bauzon	Calade du Pal	64 390 €	20 000 € (plafond)	31.06 %
Commune de Payzac	Petit patrimoine bâti	7 260 €	3 630 €	50 %
Commune de Les-Vans	Grand ensemble de calade (hameau de Chassagnes)	24 220 €	12 110 €	50 %
Commune de Fay-sur-Lignon	Petit patrimoine bâti (centre-bourg)	12 870 €	5 000 € (plafond)	38.85 %

Envoyé en préfecture le 13/06/2022
Reçu en préfecture le 13/06/2022
Affiché le 20/06/2022
ID : 007-250702388-20220602-DBSJUIN05-DE

Commune de Saint-Andéol-de-Vals	Grand ensemble de calade (centre-bourg et hameau de Oise)	33 500 €	16 750 €	50 %
	TOTAL	**241 652 €**	**98 065 €**	

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- D'APPROUVER les candidatures au plan pierre sèche présentées ci-dessus ainsi que les plans de financement présentés,
- D'AUTORISER les porteurs de projets à solliciter la subvention présentée auprès de la Région,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 2 juin 2022, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC